



Circulaire
du
Supérieur général
Nº 7

CONVOCAATION
DU XXXVº CHAPITRE GENERAL

Manuel José Cortés, sm
XIVº Supérieur général
Société de Marie
(Marianistes)

25 mars 2017
Fête de l'Annonciation du Seigneur
Fête de la Famille Marianiste

CONVOCATION DU XXXV° CHAPITRE GENERAL

Chers frères,

Par cette circulaire, et selon ce qui est établi dans la Règle de vie, à l'article 7.26, je convoque officiellement le trente-cinquième Chapitre général de la Société de Marie, qui aura lieu à Rome, à la Curie générale, via Latina 22, et commencera le dimanche 8 juillet 2018 dans l'après-midi.

La Règle de vie, à l'article 93, nous rappelle que « le Chapitre général est l'autorité suprême de la Société ; il se tient au moins une fois tous les six ans. Il détermine les lignes d'action et les objectifs de la Société de Marie. Il procède à l'élection du Supérieur général et des membres de son Conseil. Il a mission d'assurer la fidélité de la Société à l'esprit de sa fondation et d'adapter son action aux besoins de chaque époque. » Il possède des fonctions législatives et évaluatives, décrites aux articles 7.24 et 7.25, qui lient l'ensemble des religieux et communautés de la Société.

Il s'agit donc, comme toujours, d'un rendez-vous d'une importance capitale pour notre vie et notre mission ; c'est pourquoi nous devons demander dès maintenant la lumière de l'Esprit et l'aide et l'assistance particulière de Marie.

Thématique du Chapitre.

Tout Chapitre général offre une opportunité pour que chaque membre et chaque communauté de la Société évalue sa propre vie et discerne ce que le Seigneur attend de nous à ce moment de notre histoire. Par conséquent, il doit être ouvert à ce que l'Esprit va inspirer au travers des préoccupations et des interrogations des frères.

Cette fois-ci, selon le désir exprimé à l'Assemblée générale de gouvernement de 2015, tenant compte de ce que nous sommes en pleine célébration de notre bicentenaire, toute la Société de Marie est en train d'évaluer et discerner sa vie et sa mission selon un plan qui a été mis en route le 12 septembre 2016. A cette date, j'écrivis une lettre, invitant tous les frères et toutes les communautés à mettre en pratique ce plan pour lequel je proposais aussi un calendrier de réalisation. Je conclusais en exhortant à y participer avec responsabilité, conscients de l'importance du moment présent pour le futur : *nous nous trouvons au seuil d'une tâche très importante, qui peut produire des fruits très significatifs pour notre vie et notre mission marianiste dans le futur. Tout dépend du sérieux, de l'enthousiasme et de l'engagement personnel que nous voulons y consacrer, tous et chacun d'entre nous. Soutenons-nous et stimulons-nous mutuellement. Et surtout, demandons l'aide de l'Esprit et l'assistance de Marie. Recueillant le témoignage de deux-cent ans d'histoire de la Société de Marie, sentons-nous*

d'autres Chaminade, héritiers de son courage et de son engagement au service de l'Évangile.

Je sais que, partout, c'est dans cet esprit que l'on est en train de travailler. Nous attendons le retour des propositions finales pour le 30 juin de cette année. Ces propositions, sous la forme de *lineamenta*, inspireront le prochain Chapitre général et motiveront ses décisions.

Commission de préparation.

Plus avant, quand seront connus les résultats des élections au Chapitre, je procéderai à la nomination de la Commission préparatoire de ce dernier, selon les indications données à l'article 7.27 de la Règle de Vie. Sa fonction, selon ce qui est indiqué dans cet article, sera « *de préparer le Chapitre, d'examiner les motions reçues des membres de la Société, de prendre les dispositions matérielles nécessaires qui permettront le bon fonctionnement* » de celui-ci.

Une fois constituée, la Commission rassemblera les *lineamenta* parvenus des différentes unités et préparera, en accord avec les capitulants, l'agenda du Chapitre. Elle se chargera également de donner les instructions appropriées pour l'envoi des motions que les frères jugeront opportunes, ainsi que les autres indications pratiques nécessaires.

Composition du Chapitre.

La composition du Chapitre est déterminée par les articles 7.30 à 7.35 de la Règle de Vie. Selon les critères qui y sont établis, la répartition des capitulants au Chapitre général de 2018 sera la suivante :

UNITES / nbre de membres	CAPITULANTS			
	De droit	Elus		
		Rel. prêtres	Rel. laïcs	TOTAL
Argentina / 13				1
Canada / 18				1
Chile / 22				1
Colombia-Ecuador / 29				1
Côte d'Ivoire / 35				1

Eastern Africa / 53		1	1	2
España / 188	2	1	1	4
France / 91		1	1	2
India / 88		1	1	2
Italia / 44				1
Japan / 32				1
Korea / 24				1
Meribah / 39				1
Österreich-Deutschland / 17				1
Perú / 15				1
Togo / 38				1
USA / 285	2	2	2	6
Conseil général	4			4
C.T. Suisse (observateur)				(1)
TOTAL (1041)				33

Dans chaque unité, les élections peuvent être convoquées aussitôt après la réception de cette circulaire, en suivant ce qui est établi, à leur propos, aux articles 96 et 7.35 de la Règle de Vie.

Les résultats finaux devront être communiqués au Secrétariat général **avant le 30 avril de cette année.**

Avec cette convocation, nous entrons pleinement dans la période de préparation du prochain Chapitre général. Je vous invite à intensifier la prière en faveur des fruits de son travail, en utilisant à son intention la prière du bicentenaire. Que le Seigneur nous inspire et que Marie nous aide à renouveler notre fidélité au charisme selon lequel et pour lequel nous avons été fondés.

Manuel J. Cortés, SM
Superieur général

A Rome, le 25 mars 2017
Fête de l'Annonciation du Seigneur.

